

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-183**

| Membres | | |
|---|----------------------------|----------------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 33 |

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA SAIEM DE CONSTRUCTION DE
DRAGUIGNAN SUR LA CONCESSION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 15 décembre 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 15 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, DANIELLE ADOUX COPIN à MICHEL PONTE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le :

22 DEC. 2021

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Par délibération n° 2004-285 en date du 2 août 2004, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Publique d'Aménagement portant sur la restructuration urbaine du centre-ville confiée à la SAIEM de Construction de Draguignan.

Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants, le septième et dernier avenant ayant été approuvé par délibération n° 2019-214 en date du 25 novembre 2019.

En application des dispositions de l'article L. 1523-2 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, il convient aujourd'hui d'examiner le compte-rendu annuel à la collectivité de l'exercice 2020 de la SAIEM de Construction de Draguignan, joint en annexe.

Les principaux éléments à retenir de ce compte-rendu sont les suivants :

1. Bilan de l'activité :

L'année 2020 a vu la fin des travaux concernant l'opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) de l'Observance/Courtiou à Draguignan.

2. Bilan financier :

Le bilan financier et le plan de financement de la RHI, joints en annexe n° 1, 2 et 4, n'appellent pas de remarque.

Deux acquisitions immobilières sont intervenues durant l'année 2020. Il n'y a eu aucune cession.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
(En leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la SAIEM de Construction de Draguignan, Mesdames Danielle ADOUX COPIN, Sylvie FRANCCIN et Messieurs François GIBAUD et Michel PONTE ne prennent pas part au vote)

Par 27voix POUR,

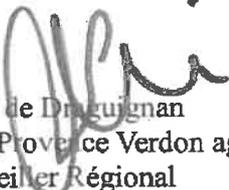
Par 4 ABSTENTIONS (Messieurs Jean-Daniel SANTONI, Jean-Bernard MIGLIOLI, René DIES, Mathieu WERTH)

Par 2 voix CONTRES (Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGE)

- approuve le compte-rendu annuel à la collectivité de l'exercice 2020 de la SAIEM de Construction de Draguignan, joint en annexe.

Fait à Draguignan, le 15/12/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,


Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional